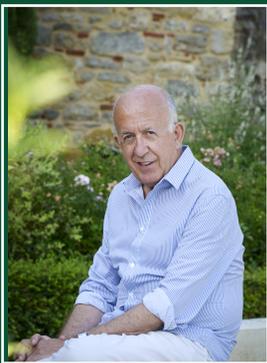




LO LIMAUCAÏRE

EDITO



ET SI L'AVENIR DEPENDAIT DE NOS DESIRS...

Victor Hugo disait «L'avenir est un fantôme aux mains vides qui promet tout et n'a rien !». L'auteur des *Misérables* n'était pas à une vérité près. Pour notre commune, il convient de nourrir des projets nouveaux pour qu'Albas vive et surtout se déploie. Depuis juin dernier, nous sommes confrontés à une instabilité politique nationale, pour ne pas dire à un brouillard qui empêche toute visibilité quand il s'agit de bâtir des lignes budgétaires. Le gouvernement nous annonce des coupes sombres sans en définir clairement les contours et accuse les collectivités locales d'être, pour partie, à l'origine du déficit abyssal qui accable la France. Si la mauvaise foi tuait, il faudrait prononcer l'oraison funèbre de tous ceux qui se sont succédé tant à l'Elysée qu'à Matignon. Insidieusement, l'Etat centralise le pouvoir, mais aussi concentre les leviers fiscaux pour ne laisser que des queues de cerises aux communes. Il ne nous reste plus que la taxe foncière pour équilibrer nos budgets et envisager l'avenir de nos territoires. Nous avons jusqu'à présent résisté à la tentation d'augmenter les impôts locaux car nous avons hérité d'une gestion saine que je dois à mes prédécesseurs, mais pour combien de temps ? Les dépenses de fonctionnement ne font que croître avec une inflation qui siphonne la rigueur budgétaire dictant notre gestion. Quels investissements pour demain ? Naturellement, ces derniers mois, nous n'avons cessé de remettre en état tous les logements, propriété de la commune, afin de gagner en population. La dernière tranche est prévue en 2025 avec les deux appartements de la rue du Pal. L'autre investissement majeur pour les mois à venir sera l'espace associatif qui va se substituer à la salle voûtée et permettra d'accueillir un large public en lieu et place des anciens ateliers Lajaunias. Dois-je rappeler ici qu'Albas est la seule commune de la CCVLV qui ne dispose pas d'une salle publique ? Bientôt cette carence sera comblée. L'Etat et le Département se sont engagés à soutenir ce projet. Souhaitons que la Région Occitanie en fasse autant. A la crise viticole très prégnante dans notre vallée, s'ajoute, si l'on en croit les commentateurs politiques, un cortège de vaches maigres. Le type même de cheptel auquel on voudrait échapper. Alors, dans un excès d'optimisme, reprenons à notre compte la phrase du philosophe : « L'avenir dépend de nos désirs ». Dieu sait, qu'à Albas, ils sont grands !

Jean-Pierre Alaux

Maire d'Albas - Vice-Président de la CCVLV
En charge du Tourisme et de la Communication 1

**AUTOMNE
HIVER 2024**



Bulletin municipal d'Albas

A L'ORDRE DU JOUR...

LE PATRIMOINE IMMOBILIER AU CŒUR DES DEBATS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi 4 octobre pour examiner différents dossiers urgents relatifs à plusieurs bâtiments de la commune. Il s'agissait tout d'abord de valider la convention qui lie désormais notre commune au SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot) afin d'engager les travaux de réhabilitation du futur espace associatif de la place de la Dîme (anciens ateliers Lajaunias et salle voûtée). C'est un projet majeur qui répond aux besoins de notre vie associative et à l'organisation de manifestations susceptibles d'accueillir un large public. Ces deux espaces communiqueront entre eux et seront équipés des dernières techniques en matière de digital. Un cabinet d'architectes devrait être désigné prochainement. A noter que le coût de cette prestation d'assistance est estimé à 7 686 €. S'agissant des deux appartements vétustes, désignés «Résidence Ernest Lafon», situés rue du Pal, ils feront dès cet hiver l'objet d'une rénovation en termes d'isolation et de confort. Cette réhabilitation ne bénéficiant pas de subventions de l'Etat, le projet a été revu à la baisse afin de s'inscrire dans un autofinancement de la part de la commune. C'est le cabinet d'architecte Mouyssac-Esnault qui instruit ce dossier afin que cette opération puisse être réalisée au premier semestre 2025.

La maison Legrand frappée d'une «Mise en péril»

Au cours de ce même Conseil, fut longuement évoqué le cas de la Maison Legrand dont la toiture (côté rue de la Blainie) menace de s'effondrer. La mairie avait contacté l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie en vue d'étudier le rachat de ce bien par cet organisme pour le restituer à terme à la commune via une convention qui aurait permis la mise hors d'eau de l'édifice. A la collectivité d'échafauder une occupation des lieux avec une partie réservée au logement social. Au regard de l'importance des travaux à engager, le Conseil dans sa majorité a renoncé à cet investissement jugé trop «hasardeux». Un vote à bulletin secret a eu lieu. Il s'est traduit par 3 voix pour, 8 voix contre et 3 abstentions. Faut-il rappeler ici que cet immeuble figurait naguère parmi les plus belles maisons d'Albas avec son toit mansardé, ses boiseries et son escalier magistral (voir photos). Hélas, les années 60 ont défiguré la façade et son abandon durant un demi-siècle n'ont fait qu'accentuer le déclin d'une bâtisse qui aurait mérité une sauvegarde. Au vu de la détérioration des lieux (poutres pourries et contaminées par des termites, toiture en fort mauvais état côté D8, dégradation des pièces principales ...), le Conseil s'est prononcé à l'unanimité pour placer l'ensemble du bâtiment sous une procédure de «Mise en péril» contraignant son propriétaire à engager d'urgence les travaux indispensables. Un expert diligenté par le Tribunal Administratif de Toulouse doit se rendre sur place très prochainement avant que la situation de péril ne soit ouvertement déclarée. Dans cette attente, un périmètre de sécurité a été mis en place rue de la Blainie.



Poursuivre le renouvellement de l'éclairage public en leds

Lors des questions diverses, le maire, Jean-Pierre Alaux, a évoqué la nécessité de remplacer les abatsons de l'église de Cénac (côté ouest) mais aussi les travaux qui vont être entamés cet hiver en matière d'éclairage public (rue de la Blainie et rue de la Rivière Haute), soit le remplacement des lampadaires par des lanternes en leds en vue de réduire sensiblement la facture d'énergie, à l'instar de ce qui vient d'être fait dans le bourg de Cénac. Parmi les autres thèmes évoqués : la fréquentation soutenue cet été de l'aire de camping-car «Les Balcons du Lot», générant un chiffre d'affaires de 7 142 € et des retombées économiques estimées à 23 848 €. Dans le cas de la lutte contre les logements insalubres, deux cas ont été évoqués et leur signalement a été transmis aux autorités compétentes. S'agissant du chemin de Circofoul, le conciliateur de justice s'est rendu sur les lieux le 4 septembre dernier et doit convoquer en octobre les parties concernées pour la restitution de ce chemin rural dit «de l'abreuvoir», allant de Circofoul à la rivière Lot. Le prochain Conseil municipal se tiendra le vendredi 29 novembre à 20 h 30.

LA VIE D'ICI

VERS UN AGRANDISSEMENT DU PARKING DE LA COMBOLIERE

Chacun sait combien le problème du stationnement au sein du bourg d'Albas se pose avec acuité. Ainsi le parking de la Combolière a-t-il fait en octobre l'objet d'un agrandissement substantiel. En effet, c'est désormais toute la parcelle communale qui sera mise à la disposition des Albassiens. Des travaux de terrassement et de débroussaillage ont été entrepris par l'entreprise Quercy Aménagements de Bélaise. L'ancienne porte de jardin a été démontée pour un meilleur accès. Prochainement, un enrobé et un marquage des places seront réalisés.



AVANCEMENT DES JARDINS SUSPENDUS DU PAL

L'aménagement de deux jardins suspendus à proximité de la Maison du Pal se poursuit. Les travaux de maçonnerie réalisés par Pierre Gaboriaud visant à conforter les murs d'une maison du XIV^{ème} siècle, touchent à leur fin. Toutefois, l'accès à ces futurs jardins reste interdit au public car le lieu n'est pas totalement sécurisé et les plantations ne sont pas réalisées. Un apport de terre végétale s'impose. Un chantier initié par Albas Patrimoine est programmé pour bientôt. Objectif : ouverture de ces jardins au printemps... 2025 !

LA SAUVEGARDE DE NOS PATRIMOINES : UNE PRIORITE !

Les Journées Européennes du Patrimoine ont connu une belle affluence. C'est l'occasion de mettre en valeur ce qui fait l'atout premier de notre village riche d'un grand passé historique. A cette occasion, la Maison du Pal était bien sûr ouverte au public. Les visiteurs ont pris plaisir à flâner dans notre Jardin Toscan et dans nos ruelles (les plaques signalétiques des lieux emblématiques ont été refaites cet été). Dans quelques mois, deux projets patrimoniaux verront le jour : deux nouveaux jardins suspendus à proximité de la Maison du Pal, mais aussi l'installation d'une fontaine sur la place de l'Arc Voûté. Nos employés municipaux s'efforcent d'entretenir au mieux ce patrimoine à l'instar de la porte latérale de notre église qui méritait d'être repeinte.

LE DINER DE TOURNEPIQUE A ETE COURONNE DE SUCCES

C'était une première pour les organisateurs d'Albas Patrimoine : orchestrer un grand dîner sur la Promenade de Tournepique avec pour décor en premier plan la falaise d'Albas surmontée de son castrum tout illuminé. Ainsi, le 9 août dernier, plus d'une centaine d'Albassiens ont participé à ce repas aux chandelles servi avec soin et brio par le traiteur *Saveurs & Emotions*. Convivialité et émerveillement étaient au rendez-vous. Une première édition qui en appelle une seconde lors de l'été 2025.

Marché de Noël
ALBAS
22 DECEMBRE 2024
9.00 - 21.00

STANDS ARTISANAUX
CONCERTS
JEUX POUR ENFANTS
BUVETTE
RESTAURATION

LA VIE D'ICI

UN RECITAL D'ANNA LUIGI EXCEPTIONNEL EN L'EGLISE D'ALBAS

Le 1^{er} septembre, l'église d'Albas était comble à la faveur d'un récital d'Anna Luigi, mezzo soprano, accompagnée pour la circonstance par le pianiste Raphaël Goldman. Sous l'égide d'Albas Patrimoine et avec le concours technique du FAR, cette soirée a ravi un public sous le charme de cette interprète au répertoire exigeant, allant des grands standards américains de jazz des années 50/60 en passant par les Beatles sans oublier la chanson française (Charles Trenet, Henri Salvador...) Par sa formation classique, Anna a chanté a capella en fin de concert un des grands airs de musique baroque (*Music for a while* de Purcell). Une soirée inoubliable.



LE MANEGE ENCHANTE D'ALBAS



Tout l'été, sur les berges du Lot, il a ravi petits et grands. Surtout les pitchous qui chaque soir avaient pris soin d'aller faire un tour sur le manège des années 70 installé sur l'Esplanade par Thierry Couture. L'initiative a été appréciée de tous et a contribué à faire vivre nos berges. Outre la Guinguette qui a enregistré une forte fréquentation, les concours de pétanque se sont succédé, de même que les initiations au paddle et au canoé-kayak grâce au stand de la société Copeyre. A noter que le concours de régates du 13 août a réuni sur le ponton Jean-Louis Bouisset une quinzaine de compétiteurs chevronnés pour un spectacle qui a fait l'admiration de chacun.

NOTRE AIR DE CAMPING-CAR TOUJOURS TRES FREQUENTEE

Depuis son ouverture en 2022, la fréquentation de notre aire de camping-car installée sur les berges du Lot a quasiment doublé. Elle est passée de 239 nuitées à 542 en 2024 (uniquement sur les 3 derniers mois). Cet été, la clientèle étrangère a représenté 18%. Les retombées économiques localement sont estimées à 24 000 € et le taux de fréquentation de notre aire flirte désormais avec les 30%. Enfin, il faut savoir qu'un camping-cariste reste en moyenne un jour et demi sur notre site. Sur le plan national, la société Camping Car Park, qui compte 500 aires, enregistre une fréquentation en progression de 26% par rapport à l'an passé. Pour Albas, cet investissement se révèle très opportun dans un contexte où la fréquentation touristique, en particulier en août, est en forte croissance.

SOIREES MAGIQUES A MUSIQUE A ALBAS

Le 27 septembre dernier, Musique à Albas a connu une soirée inoubliable avec le concert de jazz donné par Stéphanie Trick et Paolo Alderighi. Le couple jouant du piano à 4 mains nous a propulsé dans les boîtes de jazz de Saint-Germain des Prés de l'entre-deux guerres, de Broadway à la Louisiane... Le public était conquis. Une soirée à marquer d'une pierre blanche dans la programmation de Musique à Albas. Que les organisateurs en soient félicités et remerciés. Le lendemain, c'est la pianiste Xénia Maliarevich et le violoniste David Haroutunian qui ont enchanté les mélomanes amateurs de musiques slaves.



URBANISME ET FISCALITE

IMPOTS LOCAUX : RIEN N'ÉCHAPPE AU FISC !

Dans un précédent numéro du *Limaucaire* (Printemps-Eté 2024), nous vous avons sensibilisés sur la nécessité de soumettre auprès de notre mairie une autorisation préalable de travaux (DP) ou un permis de construire (PC) pour tout aménagement que vous engagez pour améliorer votre maison ou vos dépendances. Il ne s'agit pas de formalisme, mais d'une obligation dictée par les nouvelles règles d'urbanisme, d'autant que les services fiscaux traquent les propriétaires indéclicats.

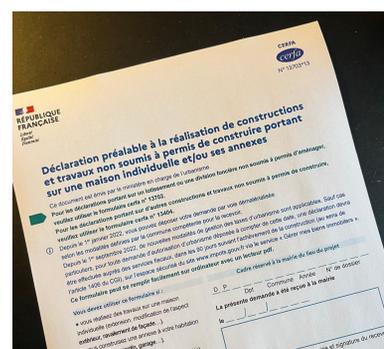
A l'heure où l'intelligence artificielle vient se glisser partout, il n'est pas inutile de rappeler que l'administration fiscale sait désormais se doter de tous les moyens pour appréhender vos biens à leur juste valeur. C'est aussi une forme d'équité entre chaque habitant face à l'impôt foncier car seules les bonnes bases foncières (bâti comme terres agricoles) sont l'unique source de revenus pour bâtir le budget de la commune, la taxe d'habitation ayant été supprimée. Qu'on se le dise, désormais, des contrôles de masse sont faciles à mettre en place grâce à un logiciel à même de repérer votre piscine sur les photos aériennes de l'IGN. Le lien avec le cadastre se fait automatiquement. En 2023, l'administration fiscale a pu ainsi collecter 40 millions d'euros supplémentaires de taxes foncières ! Fort de ce succès, Bercy entend désormais s'attaquer aux garages, abris de jardin, et extensions non déclarées. En cas de doute, les agents du fisc se rendent in situ pour vérifier les informations collectées depuis le ciel.

Se mettre en conformité avec une fiscalité sans passe-droit

La vigilance est donc de mise. Et elle s'applique dans les deux sens. Les propriétaires qui ont cru se dispenser d'un permis de construire ou d'une déclaration de travaux ou ont omis de signifier leur achèvement peuvent sérieusement s'inquiéter. En effet, ils pourraient se voir réclamer par l'administration fiscale un supplément de taxe foncière. S'il s'agit d'une résidence secondaire, ils pourront faire l'objet d'un réajustement de leur taxe d'habitation avec un éventuel rappel des années passées. En réalité, le fisc ne peut réclamer les impôts locaux dus en 2024 après le 31 décembre 2025. Néanmoins, ce délai de prescription ne s'applique qu'à la taxe d'habitation, à la taxe foncière ou encore à la taxe sur les logements vacants, mais il ne joue pas lorsque la base d'imposition sur laquelle l'impôt a été calculé, est erronée. Cela signifie en clair qu'un propriétaire qui n'a pas déclaré des travaux d'agrandissement ou n'a pas déclaré l'achèvement de ses travaux, peut être redressé à tout moment. Dès lors, l'administration fiscale recalcule la nouvelle base d'imposition en appliquant le taux d'imposition en vigueur, forcément plus élevé, puis elle multiplie le supplément de taxe qui en résulte par le nombre d'années écoulées depuis celle au cours de laquelle le changement aurait dû être déclaré conformément à la loi. Ce redressement fiscal ne peut porter au maximum que sur 4 ans.

Les nouveaux propriétaires doivent être vigilants

Au moment de la vente du bien, le notaire est tenu de s'assurer de l'état du bien et des travaux qui ont été réalisés entre temps par le vendeur. Combien de ventes sont différées parce que le vendeur n'avait pas déclaré sa piscine ou son abri de jardin de plus de 5 m² ! Il est tenu de faire illico une DP qui sera instruite par le service urbanisme de notre Communauté de Communes (CCVLV). Même si tolérance et bienveillance animent le service instructeur, il va sans dire que les bases d'imposition seront modifiées à la hausse pour le nouvel acquéreur. Nous vous invitons donc, futurs acquéreurs (même si l'offre de maisons à la vente sur Albas est limitée !), à vous assurer de la régularité des travaux réalisés sur le bien que vous convoitez ou que vous venez d'acquérir. Notre secrétaire se tient à votre disposition pour vous renseigner sur toutes les déclarations préalables qu'il convient de faire dès lors que vous agrandissez ou aménagez votre habitation. Cela s'applique à la création d'une véranda ou d'une terrasse couverte, à l'extension ou l'aménagement de combles, à la réfection d'une toiture, à la création d'une fenêtre de toit ou d'une lucarne, à un ravalement de façade, à la création ou au changement de fenêtres, à la construction d'une piscine, abri de jardin, appentis, garage. En outre, une déclaration préalable s'impose pour la pose de panneaux photovoltaïques en sachant que cette pose n'est pas autorisée dans le village d'Albas et ses alentours (Site Patrimonial Remarquable). On l'aura compris, la police de l'urbanisme et les services fiscaux veillent désormais au grain et l'intelligence artificielle devient leur meilleure alliée.



LE SAVIEZ-VOUS

LE MEMORABLE TIRAGE AU SORT DE 1870

Féru d'Histoire, Christian Couture nous a confié le récit d'un jour de tirage au sort des conscrits opposant Albassiens et Luzéchois. Il le tient de Madame Vatin-Pérignon qui l'avait consigné dans un cahier d'écolier au cœur des années 1940. L'histoire est aussi cocasse que savoureuse...

A cette époque, il suffisait de tirer un bon numéro pour que vous soyez exempté du Service Militaire. Il s'agissait alors d'une période de sept ans. On comprend aisément le manque d'enthousiasme que montraient les victimes désignées par le mauvais sort ! Le si redouté tirage était cependant toujours une occasion choisie pour en découdre entre jeunes gens des communes voisines, au prétexte d'une ancestrale rivalité. Les conscrits ayant tiré un numéro fort ne partaient pas. En revanche, les numéros faibles, «de 1 à 5», Vous envoyaient à servir dans la flotte de guerre ou dans l'infanterie.

Tous les conscrits du canton de Luzech arrivaient en farandoles, les plus costauds menant la bande portant le drapeau de la Mairie. Ceux du chef-lieu venaient à leur rencontre et leur imposaient le passage sous les fourches caudines. Il s'agissait d'une cérémonie qui consistait à incliner son drapeau devant celui du chef-lieu et à passer sous un arceau fariné par les bras de deux jeunes gens. Les mieux musclés évidemment, et si par hasard les arrivants se cabraient devant une telle injonction, c'était l'inévitable bagarre ! C'était à cette minute critique que débordaient les haines séculaires de voisinage entretenues par des rivalités de prestige, de concurrences économiques ou par de mesquins ressentiments de notabilités politiques à l'époque où l'on se disputait les sièges des assemblées départementales. C'était précisément le cas d'Albas et de Luzech.

Ce perpétuel conflit s'était aggravé au mois d'août précédent à la suite de l'élection cantonale au Conseil Général où le candidat d'Albas avait battu celui de Luzech. Pour mieux manifester leur triomphe - qui n'a jamais été modeste - les Albassiens étaient allés prendre un « mai » offert par la commune de St Vincent Rive d'Olt afin de le dresser, tout pavoisé de drapeaux et guirlandes, devant les grilles du château de Mirandol en l'honneur de Mr Pélissier, récemment élu. Avec ce gigantesque peuplier, il fallait passer sur le territoire de Luzech, ce qui était considéré comme une provocation. Les Luzéchois vinrent en groupe pour s'y opposer, mais ils n'étaient pas assez nombreux et durent céder à la poussée délirante d'enthousiasme des Albassiens. Un tel affront exigeait un règlement de comptes dans le sang...Les Luzéchois jurèrent sur l'âme de leurs ancêtres que les Albassiens ne l'emporteraient pas en enfer...

Le dimanche qui précéda le tirage au sort, ils signifièrent à leurs ennemis exécrés que s'ils avaient l'imprudence ou l'audace de pénétrer dans leur ville, ils feraient bien d'apporter un sac pour ramasser leurs... os ! De ce fait, il régnait donc dans Albas une certaine surexcitation où les aînés s'appliquaient à attiser l'ardeur et le courage de la jeunesse stimulant au possible les haines de jadis. Les conscrits albassiens relevèrent le défi. C'est dans cet ameurement fait de fanatisme, en ce matin de janvier, que les quatre tambours d'Albas, anciens tapins de Sébastopol, de Magenta et de Solférino, dans une lueur blafarde toute moite de brouillard, qui donnait au son de leur peau d'âne un timbre lugubre, battaient le rassemblement. De tous côtés, déboulait la cohue des jeunes gens venus des hameaux de la plaine et du plateau. Ils se regroupèrent devant l'Hôtel du Midi où les attendait un copieux déjeuner arrosé du meilleur vin d'Albas... Après avoir bu le café corsé de rincettes et de canards, ils se déployèrent en farandoles tandis que les hautbois, de leurs notes mièvres, punctuaient le rythme sautillant des réminiscences de ces marches élastiquement cadencées de l'épopée impériale. Tous ces conscrits, plus de cinquante, plastronnaient avec des chemises blanches à la cuirasse empesée, ceintures de flanelle rouge, pantalon bouffant glissé dans les bottes, martelant le sol gelé, le chapeau enrubanné. Ils affichaient un air bravache, grisés par le vent qui soufflait en tempête. Vers onze heures Maître Pélissier de Mirandol, maire perpétuel sous le Second Empire, arriva au galop de son cheval gris pommelé devant la mairie. C'était un fier cavalier avec ses bottes à l'écuyère, sa redingote à pans



relevés, le stick et les rênes bien en mains, son gibus coiffé en bataille. Il donna l'ordre d'aller prendre le drapeau à la mairie, un bel étendard de soie flambant neuf et il le confia au costaud qui conduisait la farandole. C'était un gars que l'on appelait «Lou Terrible», surnom que lui avait valu son entrain dans les rixes des fêtes votives et dont il était le chevronné. Pour prévenir toute algarade, Monsieur Pélissié avait décidé de marcher en tête de sa commune et d'en imposer par sa prestance à cheval alors que, ceint de son écharpe de maire, il devait représenter l'autorité en dépit de sa petite taille. Il fit mettre toute cette jeunesse par quatre et le joyeux cortège s'ébranla sous les regards angoissés des mères et sous l'avalanche des excitations des anciens qui en avaient vu bien d'autres. Animés d'un bel entrain, nos conscrits arrivèrent aux abords du pont de Luzech où la foule délirante et assoiffée de vengeance, accueillit les Albassiens par des bordées d'invectives et d'injures. A mi-chemin, ils rencontrèrent la foule des pères, mères et amis, armés de fourches et de faux, criant vengeance. Maître Pélissié eut de la peine à leur faire comprendre qu'il fallait rentrer chez soi alors que les esprits surexcités ne parlaient pas moins que d'aller faire le sac du chef-lieu du canton et de brûler la ville.



Très digne, se redressant de toute sa taille, Monsieur Pélissié piqua son cheval de l'épéron pour se frayer un passage et entraîner la jeunesse à sa suite mais il fut assailli par une meute gesticulante. La bête prit peur et se mit à ruer. Le Maire fut désarçonné. Excités par les rires moqueurs de cette populace, les Albassiens se précipitèrent sur le pont essayant de le franchir, jouant des coudes et des poings. Ce fut le signal d'un pugilat en règle. « Hardis les gars » hurlait «Lou Terrible» auquel on cherchait à ôter le drapeau. On frappait à l'estoc et de taille. On s'écharpait devant la Mairie et le bruit courait qu'il y avait des blessés et des morts ! Le Préfet, qui venait d'être alerté, envoya sur l'heure la brigade de gendarmerie avec l'ordre de faire cesser cette bagarre. Les gendarmes, baïonnette au canon, eurent tôt fait de remettre de l'ordre. Sous leur protection, les Albassiens gagnèrent la Mairie sous les clameurs de la population qui s'égosillait «Enlevez-les !». Le «Terrible» n'en portait pas moins son drapeau haut et droit, fier comme Artaban, en défiant les aboyeurs. Les opérations de tirage se déroulèrent alors. Lorsqu'elles furent terminées, le maire de Luzech donna l'assurance que tout danger était écarté et que les Albassiens n'avaient plus rien à redouter. De la fenêtre de l'hôtel de ville, il les harangua «Rentrez chez vous sans crainte ! Personne ne troublera vos ébats...» Forts de cette promesse, les jeunes d'Albas se déployèrent pour regagner le pont, au son des tambours et des hautbois, mais les Luzéchois les plus échauffés avaient pris ce repli tonitruant pour une nouvelle provocation. Armés de piques et de gourdins, ils se postèrent à la sortie du pont, jurant que les Albassiens ne rentreraient pas chez eux vivants. Ce fut plus qu'une escarmouche. Cela dégénéra en boucherie, les adversaires s'empoignant avec la ferme intention de précipiter l'autre dans les eaux du Lot. Il fallut une nouvelle charge de la gendarmerie pour mettre fin à ce carnage où chacun répliquait coup pour coup. Les gars d'Albas ne laissèrent personne sur le terrain, et leurs rangs reformés, toujours sous la conduite de leur Maire dont le gibus était un peu en accordéon, reprirent le chemin du retour. Après ce fantastique pugilat, une forte chute de neige vint tempérer la colère et calmer les ardeurs. Le soir, il y eut le banquet traditionnel des conscrits, ils étaient plus de cent. Les plus contusionnés avaient déjà oublié leurs blessures. Maître Pélissié qui avait l'apanage des discours et qui ne manquait jamais l'occasion de prononcer une oraison funèbre au cimetière, se leva et fit assaut d'éloquence :

«Mes Jeunes Conscrits,

Je vous adresse mes plus chaleureuses félicitations pour valeureuse conduite. Par votre farouche résolution vous avez bien montré que vous étiez les dignes descendants de vos ancêtres qui en décousirent avec la crapuleuse racaille du Luzéchois. Vous avez relevé le gant, vous avez bien mérité notre drapeau qui ne s'inclinera jamais devant les outrecuidantes fanfaronnades de nos voisins. Honneur à vous, vous vous êtes battus à un contre dix, votre conduite répond de l'avenir. Vive les conscrits, vive la jeunesse d'Albas !»

Ce court discours fut souligné par de frénétiques applaudissements. Monsieur Pélissié fut reconduit chez lui en triomphe. Dans la nuit, les farandoles recommencèrent avec la rituelle tournée dans les cafés où l'on se racontait le sanguinaire événement en exagérant la partie de coups et cela grâce au vin d'Albas qui finit par embuer les cerveaux... N'empêche que, dans les mémoires, court encore cette légendaire journée.

ALBAS

Mairie d'Albas
30, Place Ernest Lafon
46140 Albas
mairiealbas@wanadoo.fr

Tél. : 05 65 20 12 21
Fax : 05 65 20 34 99

Site Internet :
www.albas.fr

Inscrivez-vous pour recevoir
Albas Infos
(inscription gratuite sur
mairiealbas@wanadoo.fr)

Horaires d'ouverture du Secrétariat de mairie :

Tous les matins du lundi au
vendredi de 9h à 12h
Tous les après-midis
de 14h à 17h
(fermé le mercredi)

Horaires d'ouverture de L'Agence Postale :

Tous les matins du lundi au
vendredi de 9h à 12h
Tous les après-midis
de 14h à 16h30
(fermée le mercredi)

Horaires déchetterie de Luzech (Tél. : 05 65 20 23 63)

Lundi : 14 h - 18 h
Mardi : 9 h - 12 h
Mercredi : 9 h - 12 h ; 14h - 18h
Jeudi : 9 h - 12 h
Vendredi : 14 h - 18 h
Samedi : 9 h - 12 h

Conception : Estampille du Sud
Impression : Imprimerie Boissor
Crédits photos :
Jean-Pierre ALAUX, David NAKACHE,
D. R.
Correctrice :
Marie BERTIN-MAGHIT

EN BREF

ECLAIRAGE : A CENAC COMME RUE DE LA BLAINIE, DES LAMPADAIRES EN LEDS

Début octobre, étaient réceptionnés par Territoire d'Energie les travaux engagés à Cénac visant à enfouir tous les câbles électriques et téléphoniques de ce hameau. C'est une vraie métamorphose pour la vingtaine de maisons qui constituent ce bourg, toutes blotties au pied de son clocher. L'authenticité de l'ancien château ainsi que les habitations en pierre ne sont que mieux mises en valeur par ces lanternes qui diffusent, grâce à des leds, une lumière tamisée dans chaque rue. Outre ces considérations esthétiques, cela représente une économie substantielle car ces travaux ont bénéficié d'un fort subventionnement de la part de Territoire d'Energie (Fond Vert) et vont alléger singulièrement la facture d'électricité. La commune va poursuivre cette politique de remplacement des lampadaires énergivores par des lanternes à leds. Cet hiver, c'est la rue de la Blainie et la rue de la Rivière Haute qui vont bénéficier de ces nouveaux équipements.

UN NOUVEAU COMMERCE AMBULANT

Après Tracy qui, chaque mardi soir grâce à son camion, nous régale de sa cuisine exotique qui excite nos papilles, c'est désormais Logan Legg qui les jeudis (17 h à 20 h) et les dimanches (18 h à 21 h) qui se propose de vendre sous l'enseigne «La Popopot'à Lolo» des plats à emporter. On ne peut que se réjouir de pareille initiative.

A ALBAS, UNE ASSISTANTE ADMINISTRATIVE INDEPENDANTE

En la personne de Julia Couaillac, notre commune compte désormais à titre privé une assistante administrative qui s'adresse aux professionnels, aux artisans, aux particuliers comme aux associations. Vous pouvez lui déléguer la partie administrative qui incombe à votre entreprise afin de vous consacrer pleinement à l'exercice de votre activité. Pour plus de renseignements, contactez-la au 06 89 58 94 12 ou par mail : couaillac.julia@icloud.com.

UNE JOURNEE CITOYENNE POUR L'ENTRETIEN DE NOTRE CIMETIERE

Le lundi 14 octobre, une douzaine d'Albassiens et d'Albassiennes se sont mobilisés pour nettoyer le cimetière de Cayrac à quelques jours de la Toussaint. Cette initiative citoyenne est à saluer car elle contribue à faire de notre cimetière un lieu de méditation et de recueillement dont tout le monde s'accorde à penser qu'il est l'un des plus beaux de la vallée du Lot.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

DAJEAN Achille, Henri, Martin, René,
né le 22 septembre 2024 à Cahors

MARIAGES

Angelo RONIAUX et Amélie CAVAILLES, le 6 juillet 2024 à Albas

DECES

CALMEJANE Bé née NGUYEN THI, décédée le 26 juillet 2024 à Cahors
BOUCHUD Solange née STROESSLER, décédée le 4 août 2024 à Cahors